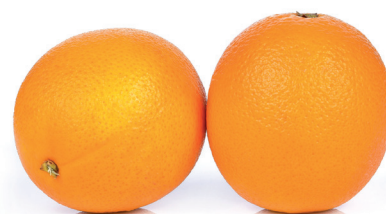




FICHE 5

Le référencement des fournisseurs

Le référencement des fournisseurs est un préalable à leur participation au programme et à leur rétribution par le demandeur d'aide pour la mise à disposition des produits dans les établissements scolaires.



QUELS FOURNISSEURS PEUVENT ÊTRE RÉFÉRENCÉS ?

Tous les fournisseurs de produits éligibles au programme en mesure de fournir un récapitulatif des livraisons conforme et rétribués par le demandeur d'aide pour la mise à disposition des produits dans les établissements scolaires.

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ?

Lors de ce référencement, les fournisseurs s'engagent principalement à :

- **fournir des produits éligibles** au programme ;



FICHE 1 : Organiser la distribution

- **établir des bons de livraisons ou factures séparés spécifiques** au programme en indiquant les quantités livrées de chaque produit en litre ou en kilogramme ;
- **établir** pour chaque période **un récapitulatif conforme des quantités livrées**.



FICHE 7 : Les obligations liées au programme

COMMENT DEMANDER LE RÉFÉRENCEMENT ?

Le fournisseur souhaitant se faire référencer auprès de FranceAgriMer doit remplir un formulaire de référencement et joindre un modèle de récapitulatif de livraison conforme au modèle fourni par FranceAgriMer sur le site Internet :



www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole/Agrement-et-Referencement.



Le modèle de récapitulatif de livraison doit comporter a minima les informations suivantes :

- ▶ identité du fournisseur : papier à entête ou cachet commercial ;
- ▶ dénomination de vente des produits livrés ;
- ▶ dates de livraison ;
- ▶ références des bordereaux de livraison ;
- ▶ nom et immatriculation SIRET du destinataire de la livraison ;
- ▶ quantité livrée en litre ou en kilogramme (l'unité doit être clairement indiquée), ainsi que les sous-totaux des quantités livrées par forfait.

Le récapitulatif de livraisons devra être fourni sous un format non modifiable au demandeur d'aide pour qu'il puisse le joindre à sa demande d'aide.



La liste des fournisseurs référencés pour le programme est également publiée par FranceAgriMer et mise à jour de façon hebdomadaire sur ce site Internet (en bas de page du lien suivant : www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole/Agrement-et-Referencement).



⌚ La demande de référencement du fournisseur doit être réceptionnée par FranceAgriMer au plus tard à la date de dépôt de la demande d'aide par un demandeur ayant fourni un récapitulatif de ce même fournisseur.

